Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VIII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 09 juillet, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 juillet, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, D. CADO, C. HENNÉ, F. POMMIER.
Absent représenté (4) : D. GUÉRER à E. LE FLOCH, M. GUYADER à M-C LE MAOÛT-GUILLOU, C. KERYHUEL à V. PENNOBER, K. DROUGLAZET à C. HENNÉ
Absent non représenté (0) :
S. PRIMA a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**VIII. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - Créations, modifications et suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois permanents**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publiques, et les décrets d'applications concernant les agents territoriaux,
Vu la délibération n°202602-I-C du 12 février 2026 portant adoption du budget principal,
Vu la commission Ressources Humaines et Finances du 30 juin 2026
Vu le Comité Social Territorial et notamment les décisions de la séance du 06 juillet 2026,
Vu le tableau des emplois permanents,
Considérant que plusieurs modifications du tableau des emplois de la commune sont présentées ci-dessous.
Considérant qu'en décembre 2025, deux agents des services techniques ont sollicité le service des ressources humaines pour constituer leur dossier d'avancement de grade au titre de la promotion interne 2026. Ces avancements ont été sollicités pour le grade d'agent de maîtrise. Les dossiers ont été envoyés au centre de gestion du Finistère en Janvier 2026, les résultats sont arrivés le 1er Avril 2026, lesquels ont accordé l'avancement de grade des deux agents demandeurs, c'est pourquoi il convient de formuler un avis sur la situation suivante :

POSTE	NOMBRE DE POSTE	CREATION/ SUPPRESSION	DHS	DATE
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	Suppression	35/35è	01/09/2026
Agent de maîtrise	2	Création	35/35è	01/09/2026

Considérant qu'en Avril dernier, un animateur périscolaire qui était stagiaire depuis le 29 Août 2025 a fait savoir qu'il ne souhaitait pas être titularisé. Il a donc présenté sa démission, c'est pourquoi il convient de supprimer le poste qui avait été créé précédemment.

POSTE	NOMBRE DE POSTE	CREATION/ SUPPRESSION	DHS	DATE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VIII-DE

Adjoint d'animation territorial	1	Suppression	20/35è	29/08/2026

Considérant que pour le poste combinant ménage des locaux scolaires communaux de Coat-Pin, Restaurant Bosser et restauration sur l'école du Sacré Cœur, il convient de pérenniser l'agent occupant le poste, et qu' il convient de créer un poste permanent dans la filière technique :

POSTE	**NOMBRE DE POSTE**	**CREATION/ SUPPRESSION**	**DHS**	**DATE**
Adjoint technique territorial	1	Création	30/35è	24/08/2026

Considérant par ailleurs que plusieurs postes non permanents créés lors du conseil municipal du 08 Juillet 2025 sont à renouveler avers des modifications d'annualisation pour la période du 24 août 2026 au 31 juillet 2027.

POSTE	**SERVICE**	**TYPE**	**QUOTITE**
Adjoint technique territorial	Entretien	Temps non complet	30/35ème
Adjoint technique territorial	Entretien/animation	Temps non complet	25,30/35ème
Adjoint technique territorial	Restauration / entretien	Temps non complet	20,12/35ème
Adjoint technique territorial	Restauration scolaire	Temps non complet	6,27/35ème
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	Périscolaire/Jeunesse	Temps non complet	32/35ème
Adjoint d'animation territorial	Périscolaire	Temps non complet	13/35ème

Considérant l'avis favorable des deux collèges du Comité Social Territorial réuni le 06 juillet 2026,

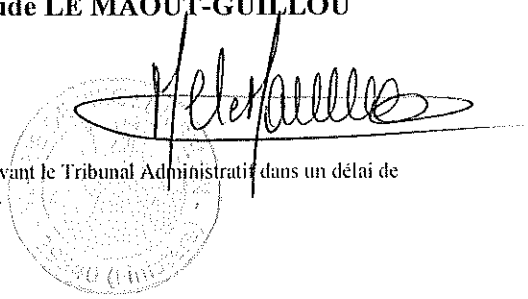
Après en avoir délibéré,

- **Crée, modifie et supprime les postes permanents, tels qu'il en résulte des tableaux exposés ci-dessus,**
- **Crée et supprime les postes permanents, tels qu'il en résulte des avancements de grades exposés ci-dessus**
- **Crée les postes non permanents prévus ci-dessus pour la période du 24/08/2026 au 31/07/2027,**
- **Met à jour le tableau des emplois permanents en conséquence.**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VIII-DE

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260709-202607_VIII-DE

